



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Iran

Question écrite n° 129280

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la multiplication des exécutions capitales liées à des infractions à la législation sur les stupéfiants en Iran ces derniers mois. Des mécanismes des Nations-unies relatifs aux droits humains ont conclu que ces infractions n'entraient pas dans la catégorie des « crimes les plus graves » dont il est question dans l'article 6(2) du pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) auquel l'Iran est partie. Par ailleurs, la législation iranienne ne permet pas à un condamné de faire appel ou de solliciter la grâce ou la commutation de la peine, contrairement à l'article 6(4) du PIDCP. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour s'assurer que les accords avec l'Iran, dans le cadre de la lutte contre le trafic, de droit n'entraînent pas l'utilisation de la peine de mort.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129280

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1754

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)